



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le 17 juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Brieuc de Mauron, dûment convoqué le 10 juin 2026 s'est réuni en séance ordinaire à la Salle du Conseil Municipal en mairie, sous la présidence de M. Charles- Edouard FICHET.

Etaient présents :

Mmes et MM. FICHET Charles-Edouard – MENIER Corinne - de KERSABIEC Brieuc –
LEBRETON fabienne – BUREL Alain – GOUEZ Hélène – LUTZ Philippe – REYNAUD Lucie –
MARSEAUD Pascal – TABOT Odile - MENIER Nathanaël

Etaient absents :

Nombre de conseillers : 11

Présents : 11

Votants : 11

Mme TABOT Odile a été nommée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

2026-5-5- Désignation d'un élu référent en matière de sécurité routière

M. Le Maire explique aux membres du Conseil Municipal, que les services de la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) de Vannes, nous invite à procéder à cette désignation.

Il informe que cet élu aura pour mission d'assurer le lien entre la coordination sécurité routière et notre commune, qu'une formation de prise de poste lui sera proposé, lui permettant de mettre en place des actions de prévention et de sensibilisation au sein de notre territoire.

M. Le Maire invite l'assemblée à désigner cet élu référent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver à l'unanimité le choix de l'élu référent, M. Philippe LUTZ.

Extrait certifiée conforme
Fait à St Brieuc de Mauron
Le 22 juin 2026
Le Maire,
Charles-Edouard FICHET

